

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2783

présenté par

M. Lenormand, M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, M. Castiglione, M. Colombani, M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Habib, M. Huwart, M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Molac, M. Naegelen, M. Panifous, Mme Sanquer, M. Serva, M. Taupiac, M. Viry, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	750 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	750 000
TOTAUX	750 000	750 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à apporter un soutien financier indispensable à la survie des associations culturelles et sportives sur l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

En effet, de la même manière qu'en métropole, selon les derniers baromètres, avec la crise économique, ces associations peinent à retrouver leurs capacités à œuvrer auprès des populations qui subissent fortement l'insularité. Elles semblent s'enfoncer dans une crise durable.

Nous avons dénombré 159 associations culturelles et sportives sur l'archipel qui, malgré un soutien important de la part de la Collectivité territoriale, à la hauteur de 500 000€ par an, se trouvent actuellement dans une situation fragile et avec des capacités d'action diminuées.

Pour les territoires ultramarins la survie de ces associations est une priorité. En effet, pour éviter d'accroître encore un peu plus le sentiment de l'isolement, leur action auprès des populations est indispensable et salutaire.

Afin de garantir la recevabilité financière de cet amendement, il est procédé aux mouvements de crédits suivants:

- L'action 4 " Financement de l'économie" du programme 138: "Emploi outre-mer" est abondé de 750 000€ d'AE et de CP;
- L'action 06 "Collectivités territoriales" du programme 123 "Conditions de vie outre-mer" est minoré de 750 000€ en AE et en CP.